

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	19 (1911)
Heft:	9
Artikel:	Nouvelles ressources à procurer à la Croix-Rouge suisse [fin]
Autor:	Marval, C. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-549038

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

Page	Page		
Nouvelles ressources à procurer à la Croix-Rouge suisse. Rapport (<i>Fin</i>)	97	Avis aux sociétés de la Croix-Rouge, etc.	105
Souvenirs de guerre. L'état d'âme du soldat blessé	101	Alliance des samaritains suisses	106
La Croix-Rouge française et les inondations de 1910	103	Nouvelles de l'activité des sociétés: Règlement et tarif de location du dépôt d'ustensiles pour malades de la Société des samaritains de Fribourg	107

Nouvelles ressources à procurer à la Croix-Rouge suisse

RAPPORT

présenté à l'assemblée de Fribourg, le 18 juin 1911,
par le Dr C. de Marval, membre de la Direction

(*Fin*)

Et, puisque les circonstances me fournissent l'occasion de vous en parler, permettez-moi de vous rappeler, Mesdames et Messieurs, vous qui faites tous partie — je pense — des comités de vos sections respectives, qu'il serait possible de témoigner peut-être un peu plus d'attachement à la Société centrale de la Croix-Rouge. Quels sont, en temps de paix, les devoirs de nos sections vis-à-vis de la Croix-Rouge suisse? Elles doivent envoyer un court rapport annuel de leur activité (c'est celui qui est publié dans le rapport général); et puis elles ont à verser leur contribution minimale de 25 francs.

Mais il vous est permis de contribuer par une *allocation annuelle plus considérable* aux frais généraux! Quelques sections l'ont compris: c'est ainsi que nous en trouvons une dont la cotisation est de

300 fr. chaque année, trois sections versent 100 fr. et quatre 50 fr.; toutes les autres n'envoient à Berne que le minimum statutaire, et cependant il y en a plusieurs qui pourraient faire mieux.

Peut-être s'en trouvera-t-il quelques-unes dont les comités auront à l'avenir ce geste gracieux et large, de donner quelque chose de plus que la somme minimale obligatoire.

Excusez, Mesdames et Messieurs, et pardonnez cette petite parenthèse qui n'a d'autre but que d'amener de l'eau au moulin, et de resserrer les liens de notre grande famille dont la devise doit être et demeurer celle de la charité!

* * *

Continuons maintenant à rechercher de quelle façon nous pourrions procurer de nouvelles ressources à la Croix-Rouge suisse.

Nous avons songé à l'émission de timbres-poste spéciaux, vendus par les bureaux des postes fédérales au bénéfice de notre société. Le procédé n'est pas nouveau. En Norvège, par exemple, il a été mis en circulation un timbre pareil, appelé « timbre de Noël » qui a rapporté — paraît-il — en quelques jours, la somme fantastique de 400,000 fr.

En Suède aussi, la Ligue nationale contre la tuberculose a émis des timbres de bienfaisance, vendus par les bureaux de poste officiels pendant quelques jours, et ces estampilles de valeur ont procuré à cette société 340,000 fr. en 1906 ; le deuxième modèle émis en 1907 a donné un bénéfice net de 170,000 fr. ; le troisième, en 1908, a encore rapporté 75,000 fr. Mais il a fallu la collaboration de l'Etat, et nous ne pensons guère qu'une demande de notre part au Département fédéral des postes, serait préavisé favorablement. On vient, en effet, de nous retirer la franchise de port, et la manière de faire que nous soumettons à votre appréciation aurait précisément pour conséquence de diminuer les recettes postales ! Il n'y a actuellement rien à espérer de ce côté ; nous verrons cependant à ne pas perdre de vue ce moyen employé ailleurs avec succès, car nous sommes persuadés qu'un timbre portant l'effigie d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge internationale, aurait un succès considérable.

* * *

La Direction, préoccupée de trouver de l'argent pour la Société centrale, a fait dernièrement une démarche auprès du Conseil fédéral, dont je dois vous entretenir. Cette démarche avait pour but de rendre attentive notre haute autorité fédérale sur un fait qui s'est passé voici quelque 20 ans, et au sujet duquel le Conseil fédéral — insuffisamment renseigné — a attribué au Fonds Winkelried une forte

somme d'argent qui aurait dû revenir de droit à la Société suisse de la Croix-Rouge.

Pour vous expliquer les faits auxquels je fais allusion maintenant, je suis obligé de remonter à 1882, et de vous rappeler la fondation de la Croix-Rouge suisse. C'est, en effet, à ce moment que notre société a été constituée sous son nom actuel, mais elle faisait alors déjà suite à une institution fondée bien antérieurement, peu après la ratification de la Convention de Genève.

C'était en 1866 que plusieurs philanthropes, secondés par des hommes d'Etat, constituaient en Suisse la « Société de secours aux militaires et à leurs familles ». Cette association qui cherchait à réaliser les idées émises par le citoyen éminent que notre pays et le monde entier ont eu la douleur de perdre l'an dernier, — nous avons nommé le genevois Henri Dunant — cette société — dis-je — déploya une grande activité pendant la guerre franco-allemande. Elle réunit de l'argent dont elle se servit pour améliorer le sort de nos soldats, de leurs familles, et des milliers de militaires internés alors en Suisse.

La guerre terminée, cette association n'eut plus de but pratique immédiat ; elle se réduisit peu à peu à un comité intercantonal de quelques membres. Au cours des années qui suivirent, et en suite de démissions et de décès, ce comité de la Société de secours n'était plus que de trois membres : le conseiller fédéral Schenk, le professeur Aebi et le Dr Ziegler, médecin en chef de l'armée. N'ayant plus de raison d'être, ce comité remit le solde de sa fortune, soit environ 27,000 fr., à la Confédération comme « Fonds spécial en dépôt ». Il était entendu que ce reliquat devrait revenir à la société qui — en Suisse — reprendrait le but poursuivi par la Société de secours aux militaires et à leurs familles.

Nous trouvons, en effet, dans les comptes de la Confédération, et jusqu'en 1901, la mention de ce compte spécial, augmenté chaque année de ses intérêts, toujours à la disposition de la société qui succéderait à la Société de secours.

Or, des pièces probantes démontrent avec toute évidence que la Société centrale de la Croix-Rouge est bien l'institution qui a repris les idées générales de la Société de secours aux militaires, et que c'est bien elle qui doit être considérée comme l'héritière naturelle et légale de la première société de secourisme en Suisse.

Nous n'en voulons pour preuve évidente que le fait qu'au moment de la fondation de la Société centrale de la Croix-Rouge, les membres de l'ancien comité s'affilièrent à la Croix-Rouge, que le conseiller fédéral Schenk accepta d'en être le président d'honneur, et que les archives de la Société de secours furent remises à notre société dont elles forment encore maintenant la première partie.

La jeune société de la Croix-Rouge ne réclama cependant pas la remise du fonds déposé à la Caisse fédérale; elle voulut d'abord donner des preuves de sa vitalité. Malheureusement ses débuts furent difficiles, les membres des comités successifs changèrent souvent, d'autres préoccupations surgirent, ... de sorte que le patrimoine remis en dépôt à la Confédération ne fut pas réclamé jusqu'à aujourd'hui.

Or, il arriva que ce fonds qui aurait dû être géré pour lui-même, fut assimilé en 1902, par une décision du Conseil fédéral, au Fonds Winkelried! Et ceci sans autre raison qu'une simplification dans les écritures, une modification dans la tenue des livres de la Caisse fédérale!

Il nous paraît absolument injuste d'avoir été ainsi frustrés de ce capital, puisque l'héritier naturel de la Société de secours aux militaires est bien plus la Société de

la Croix-Rouge que le Fonds Winkelried. L'assimilation à ce dernier fonds, faite sur la demande du Département fédéral des finances, paraît cependant n'avoir rencontré aucune opposition au sein du Conseil fédéral de 1902. C'est que la seule personne qui — à ce moment — aurait pu défendre en haut lieu nos droits, le conseiller fédéral Schenk, était décédé entre temps.

La Croix-Rouge devait cependant défendre ses droits et réclamer son dû.

Dans un rapport très documenté, de quelque 20 pages, que nous avons fait parvenir ce printemps à Berne, la Direction de la Croix-Rouge a demandé à nos autorités fédérales de bien vouloir restituer à notre société le solde du fonds de la Société de secours, qui s'élèverait aujourd'hui à 50,000 fr. environ. Notre secrétaire général, M. le Dr Sahli, a spécialement fait ressortir que la Société centrale de la Croix-Rouge est bien l'association qui a repris la succession morale de la Société de secours aux militaires; que celle-ci n'a jamais été dissoute, mais qu'il y a eu en quelque sorte reconduction et reprise par la Société de la Croix-Rouge suisse.

Ce rapport, bourré de faits, de dates et de transcriptions, chef-d'œuvre de patientes et de minutieuses recherches, a eu tout le résultat que la Direction souhaitait.

Nous savons, en effet, que le Département des finances fédérales a donné un préavis favorable à la restitution, et le Conseil fédéral nous a répondu, en date du 14 courant, que la somme de 50,000 fr. était à notre disposition.

* * *

Cependant, Mesdames et Messieurs, si heureux que nous puissions être du résultat de nos démarches, il est de notre devoir de ne pas nous désintéresser des moyens à rechercher pour créer de nouvelles ressources à notre société. Avec le développe-

ment que la Croix-Rouge prend dans notre patrie, et en vue de ce que notre institution *doit* être (M. le médecin en chef vous le fera toucher du doigt tout à l'heure), il faut avouer que 50,000 fr. sont peu de chose. C'est pourquoi je voudrais me permettre de vous soumettre encore deux idées qui ont été étudiées par le Bureau de la Direction, et qui tendent l'une et l'autre à procurer à la Croix-Rouge suisse de nouvelles recettes.

Vous n'êtes pas sans savoir — je pense — qu'un comité de la Fête nationale du 1^{er} août s'est constitué il y a deux ans environ, dans le but de faire vendre par les bureaux de poste suisses des cartes illustrées. Le produit de la vente de ces *cartes du 1^{er} août* doit être remis chaque année à une œuvre de bienfaisance; il a été de près de 16,000 fr. en 1910.

La Croix-Rouge s'est mise sur les rangs.

Il paraît peu probable, toutefois, que nous puissions compter sur le bénéfice qui sera réalisé cette année, car une œuvre d'utilité publique de la Suisse romande a fait sa demande avant nous; mais nous avons prié le comité en question et son président, M. le D^r Schmid, du Bureau sanitaire fédéral, de bien vouloir nous inscrire pour 1912.

Il y a donc lieu d'espérer que nous toucherons de ce fait, l'année prochaine, quelques milliers de francs, sans autres frais ni peines, que d'avoir tendu la main.

* * *

Enfin, Mesdames et Messieurs, la Direction de la Croix-Rouge a pensé que nous pourrions retirer quelque bénéfice en nous faisant éditeurs d'une série de *cartes postales illustrées*, spéciales à notre Société. Nous voulons nous adresser à quelques-uns de nos artistes les plus célèbres, les plus connus, et leur demander leur concours pour l'exécution de cartes

dont les sujets auront un rapport évident avec le but humanitaire poursuivi par la Croix-Rouge.

Si nous pouvions gagner à notre cause des artistes tels que Hodler, Giron, Welti, Paul Robert et tant d'autres, nous arriverions à créer une collection de cartes merveilleusement illustrées, signées de la main de maîtres justement renommés, et les reproductions se vendraient sans doute facilement et procureraient — chaque année — de jolis bénéfices à notre Société.

Nous n'avons encore fait aucune démarche, mais il nous plaît de caresser l'espérance que le patriotisme éclairé d'une phalange d'artistes suisses nous aidera dans la réalisation de nos désirs. Le but de la Croix-Rouge est assez grand, assez noble et assez connu, pour que nous osions compter sur la collaboration des plus grands artistes de notre patrie, dont le désintérêt est proverbial! Ils contribuent tous les jours à venir en aide à des œuvres de bienfaisance; ils ne refuseront pas leur concours à une œuvre patriotique au premier chef, à une œuvre telle que la Croix-Rouge suisse qui a droit à toutes les sympathies!

* * *

Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de vous présenter quelques idées. Nous ne prétendons point avoir épuisé le sujet. Non, nous sommes persuadés que vous aurez d'autres propositions à nous faire, tout aussi bonnes — certainement — que celles que nous venons d'effleurer maintenant.

Nous espérons que vous voudrez bien exprimer votre opinion, et user de la discussion que je prie M. le président d'ouvrir au sujet des nouvelles ressources financières à procurer à la Croix-Rouge suisse.

D^r M^l.

Note de la Rédaction. — Comme l'a rapporté le compte rendu de l'assemblée des délégués de Fribourg, une proposition a été émise à la suite de la lecture de ce rapport; celle d'étudier l'opportunité d'une *collecte d'église*.

Nous pensons que d'autres idées pourraient être préconisées, et les colonnes de notre journal restent ouvertes aux propositions que nos lecteurs voudront bien nous adresser.

* * *

Nous trouvons à ce sujet, dans le numéro du 1^{er} août de la *Rote Kreuz* les lignes suivantes, d'un correspondant occasionnel :

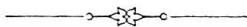
« L'idée préconisée par M. le D^r de Marval, de faire exécuter par des artistes suisses une carte de la Croix-Rouge, nous paraît très heureuse. Mais si le résultat financier doit être excellent, il faudrait que ces cartes ne fussent pas seulement du goût des artistes, mais bien aussi de celui du grand public. Elles devraient plaire à la population, ce qui n'implique point du tout qu'elles seraient moins jolies, moins artistiques.

La carte du 1^{er} août de l'an dernier n'a pas eu l'heure de plaire à tout le monde, aussi le bénéfice résultant de sa vente eût pu être bien supérieur. Les questions de goût, d'art, sont toujours délicates; il est difficile de contenter tout le monde et son père, dit le proverbe! Peut-être serait-il opportun, pour le choix des sujets, de consulter quelques laïques en la matière.

L'autre proposition, celle de faire à l'issue des cultes d'un certain dimanche de l'année, une collecte d'église en faveur de la Croix-Rouge, est bonne aussi. Cette collecte devrait avoir lieu tous les trois ou tous les cinq ans, mais il serait inopportun de la faire tomber sur le premier dimanche d'août, à cause des sports divers qui éloignent des cultes tant de fidèles, à ce moment de l'année, spécialement en cas de beau temps.

Le jour du Jeûne fédéral, fête nationale, nous paraîtrait plus favorable.

Nous prions la Direction de bien vouloir étudier ces questions d'après la maxime: Sondez tout et conservez ce qu'il y a de meilleur. Peut-être d'autres abonnés voudront-ils aussi émettre leur avis. »



Souvenirs de guerre — L'état d'âme du soldat blessé

Nous lisons dans le *Caducée* n° 14, 1911: Notre camarade Bonnette vient de tracer dans la *Presse médicale* le portrait suivant du soldat blessé:

« Sur un champ de bataille, le soldat est un *nerveux*, secoué par la peur, par l'impérieux instinct de la conservation, qui le met aux prises avec son cerveau et sa moelle congestionnés, avec ses réflexes exaltés: aussi rien n'est plus variable que la douleur éprouvée par les blessés.

Les uns sont mornes, taciturnes, muets; les autres pleurent comme des enfants, ou poussent des cris lugubres qu'arrache à la chair vaincue une douleur surhumaine; d'autres, enfin, paraissent joyeux, exaltés, d'une hilarité maladive qui les force à rire de leur état pitoyable. »

Cette description classique ne correspond pas à mes souvenirs de 1870, et il me sera sans doute permis d'exposer ce que j'ai vu à Frœschwiller, à Sedan, à St-